

TOURANGEAU
CROCHETIÈRE
CPA INC.

CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2020

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits des dons reçus pour des activités de financement et d'autres dons divers dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons reçus pour des activités de financement et d'autres dons divers, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos les 31 mars 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 mars 2020 et 2019 et de l'actif net aux 31 mars 2020 et 2019.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

 Sylvain Tourangeau, CPA Auditeur, CA

De TOURANGEAU CROCHETIÈRE CPA INC.¹

Montréal, le 15 juillet 2020

¹CPA auditeur, CA, Permis de comptabilité publique numéro A109336

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

4

	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Subvention Agence SSS de Montréal, Subvention PSOC	145 548 \$	132 786 \$
Entente spécifique CIUSSS	82 640	-
Contribution parentale	42 691	53 004
Subvention fédérale Programme Emploi Été	22 762	14 681
CIUSSS non récurrent	15 973	-
Dons	6 887	13 401
Subvention sport et loisir	4 991	4 864
Intérêts	718	290
Membership	<u>640</u>	<u>430</u>
	<u>322 850</u>	<u>219 456</u>
Dépenses d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	244 544	180 460
Imputation des immobilisations aux résultats	14 502	960
Loyer	13 200	13 200
Matériel éducatif	9 298	5 002
Honoraires professionnels	7 490	3 010
Entretien et réparations	6 814	1 341
Frais de bureau	5 666	2 466
Assurances	3 225	2 695
Chauffage et électricité	2 540	1 632
Télécommunications	1 832	1 579
Intérêts et frais de banque	1 484	1 428
Achats	755	-
Frais de déplacement	600	1 396
Location équipement	<u>375</u>	<u>351</u>
	<u>312 325</u>	<u>215 520</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>10 525</u></u> \$	<u><u>3 936</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

5

	2020	2019
Solde au début	44 405 \$	40 469 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>10 525</u>	<u>3 936</u>
Solde à la fin	<u>54 930</u> \$	<u>44 405</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE

BILAN

31 MARS 2020

6

	2020	2019
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	62 373 \$	49 790 \$
Débiteurs	2 929	1 082
Frais payés d'avance	<u>525</u>	<u>245</u>
	<u>65 827 \$</u>	<u>51 117 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs	10 897 \$	6 712 \$
Actif nets	<u>54 930</u>	<u>44 405</u>
	<u>65 827 \$</u>	<u>51 117 \$</u>

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

7

	2020	2019
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	10 525 \$	3 936 \$
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(1 847)	2 632
Frais payés d'avance	(280)	(245)
Créditeurs	<u>4 185</u>	<u>1 046</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	12 583	7 369
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>49 790</u>	<u>42 421</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>62 373</u></u> \$	<u><u>49 790</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statut constitutif et nature des activités

La société, constituée le 30 mars 1999, est régie en vertu de la troisième partie de la Loi des sociétés par actions du Québec. Elle est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'offrir un support aux parents d'enfants atteints d'un handicap. L'organisme a le statut d'organisme de bienfaisance enregistré et est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des revenus

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dons sont constatés à titre de revenus durant l'exercice où ils sont perçus. Les revenus liés à une activité de financement sont constatés à titre de revenus durant l'exercice où les activités de financement ont lieu. Les contributions parentales sont constatées à titre de revenus lorsque le service de répit est rendu.

Les dons reçus sous forme de biens ou de services, pour lesquels des reçus officiels aux fins d'impôt sont émis, sont comptabilisés à la juste valeur de marché des biens et services reçus.

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et des désavantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Évaluation des instruments financiers (suite)

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de régler l'actif et le passif simultanément.

La société évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes débiteurs, des taxes sur les intrants à recevoir et des frais payés d'avance.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes créditeurs et frais courus, des dons promis et des revenus reportés.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider à faire fonctionner la société et à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrée. La recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable des actifs à long terme à la valeur estimative des flux de trésorerie générés par l'utilisation de ces actifs. Les actifs dépréciés sont inscrits à la juste valeur, laquelle est déterminée principalement en utilisant les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés qui seraient générés par l'utilisation et la cession éventuelle des actifs. La société, étant un organisme sans but lucratif de petite taille, impute l'achat d'immobilisations directement à l'état des résultats. Ces immobilisations consistent en mobilier de bureau et équipement informatique.

3. Opérations avec les membres

Au cours de l'exercice, la société a effectué 100 % de ses opérations avec ses membres.

4. Apports reportés

	Solde au 31 mars 2019	Octroi	Constaté à titre de produits	Solde au 31 mars 2020
Subvention agence				
SSS de Montréal, Subvention PSOC	-	\$ 145 548	\$ 145 548	-
Subvention fédérale, programme emploi été	-	22 762	22 762	-
Subvention Sport et Loisir	-	4 991	4 991	-
Subvention CIUSSS	-	98 613	98 613	-
	<u>-</u>	<u>271 914</u>	<u>271 914</u>	<u>-</u>
	<u>-</u>	<u>\$ 271 914</u>	<u>\$ 271 914</u>	<u>-</u>

5. Instruments financiers

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de la société aux risques au 31 mars 2020.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

5. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la société de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

Les passifs financiers de la société viennent tous à échéance dans moins de un an.

La société est d'avis que les fonds autogénérés lui permettront d'assumer ses passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la société à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la société à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

6. Engagements contractuels

La société a signé un bail avec la Fondation Yvon Lamarre pour une période d'une année échéant le 30 juin 2021. Le loyer est fixé à 1100\$ par mois et la société est responsable de l'électricité et du chauffage de l'immeuble situé au 9281 14e Avenue, Montréal, Québec, H1Z 3V4. Le bail est renouvelable annuellement pour une période de 6 ans, tant et aussi longtemps que Maison de Répit La Ressource offrira des services de jours à des personnes présentant une D.I ou un T.S.A. et des services de répit à la famille (répit de nuit) durant les fins de semaine. Si La Maison Répit La Ressource n'offrait plus ces services, elle s'engage à mettre fin à son bail.

Les loyers minimums futurs et les dépenses d'électricité estimées totalisent 15 700\$ pour la prochaine année.